

Page: 1/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 03.04.2025 Révision: 03.04.2025

Numéro de version 308 (remplace la version 307)

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit 600105

· Nom du produit: Couleurs de poudre de zinc E-COLL

· Code du produit: 4317784349178

· UFI: 2PYX-1Q65-6908-11Q7

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de peinture
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### · Producteur/fournisseur:

E/D/E - Einkaufsbuero Deutscher Eisenhaendler GmbH EDE Platz 1 D-42389 Wuppertal Germany

Tel. +49 202 6096-0 e-mail: sdb@ede.de

· Service chargé des renseignements: Département de la sécurité des produits

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables. Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)



Page: 2/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.04.2025 Révision: 03.04.2025

Numéro de version 308 (remplace la version 307)

Nom du produit: Couleurs de poudre de zinc E-COLL

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

#### · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### · Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS09

#### · Mention d'avertissement Attention

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

solvant naphta aromatique léger (pétrole) oxyde de calcium

#### · Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

#### · 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % qui sont classés soit comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

(suite page 3)



Page: 3/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.04.2025 Révision: 03.04.2025

Numéro de version 308 (remplace la version 307)

Nom du produit: Couleurs de poudre de zinc E-COLL

(suite de la page 2)

#### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH ou au règlement 2017/2100 ou au règlement 2018/605) à une concentration ≥ 0,1

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### · 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 7440-66-6 EINECS: 231-175-3 Numéro index: 030-001-01-9 Reg.nr.: 01-2119467174-37	zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	25-50%
CAS: 64742-95-6 Numéro CE: 918-668-5 Numéro index: 649-356-00-4 Reg.nr.: 01-2119455851-35-xxxx 01-2119487492-29-XXXX	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H335-H336	10-<25%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32-xxxx	xylène <ul> <li>Flam. Liq. 3, H226</li> <li>Asp. Tox. 1, H304</li> <li>Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315</li> </ul>	2,5-10%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Numéro index: 030-013-00-7 Reg.nr.: 01-2119463881-32	oxyde de zinc  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	2,5-10%
CAS: 1305-78-8 EINECS: 215-138-9 Reg.nr.: 01-2119475325-36-XXXX 01-2119666323-39-XXXX 01-2119862019-36-XXXX 01-2119976279-19-XXXX 01-2120034600-72-XXXX		<1,25%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



Page: 4/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.04.2025 Révision: 03.04.2025

Numéro de version 308 (remplace la version 307)

Nom du produit: Couleurs de poudre de zinc E-COLL

(suite de la page 3)

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- · Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.



Page : 5/15

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.04.2025 Révision: 03.04.2025

Numéro de version 308 (remplace la version 307)

Nom du produit: Couleurs de poudre de zinc E-COLL

(suite de la page 4)

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## • 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Prévoir une cuve au sol sans écoulement.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.



Page: 6/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.04.2025 Révision: 03.04.2025

Numéro de version 308 (remplace la version 307)

Nom du produit: Couleurs de poudre de zinc E-COLL

(suite de la page 5)

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1330-20-7 xylène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

#### · Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. (DIN EN 140/ DIN EN 14387) Filtre A/P2

· Protection des mains:



Gants de protection (DIN EN 374)

#### · Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)



Page: 7/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.04.2025 Révision: 03.04.2025

Numéro de version 308 (remplace la version 307)

Nom du produit: Couleurs de poudre de zinc E-COLL

(suite de la page 6)

· Protection du corps: Vêtement de protection étanche

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

Couleur: Gris foncé
 Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 137 °C (CAS: 1330-20-7 xylène)

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: 1,1 Vol %Supérieure: 7 Vol %

Point d'éclair
 Température d'auto-inflammation
 Température de décomposition:
 pH
 Non applicable.
 > 400 °C
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)

Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

• l'eau: Pas ou peu miscible • Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 30 °C: 0,207 PSI

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 2,27 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Test de séparation des solvants:

· **VOC (CE)** 25,27 14,00 %

• **VOC (CE) g/l** 410,2 339,8 g/l

(suite page 8)



Page: 8/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.04.2025 Révision: 03.04.2025

Numéro de version 308 (remplace la version 307)

Nom du produit: Couleurs de poudre de zinc E-COLL

(suite de la page 7)

· Changement d'état

· Température de suintement:

Propriétés comburantes
 Taux d'évaporation:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

 Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles
 Gaz inflammables
 Aérosols
 Gaz comburants
 Gaz sous pression

néant

 néant
 néant

Liquides inflammables
 Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammables
 Substances et mélanges autoréactifs
 Liquides pyrophoriques
 Matières solides pyrophoriques
 Matières et mélanges auto-échauffants

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant
• Explosibles désensibilisés néant

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus



Page: 9/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.04.2025 Révision: 03.04.2025

Numéro de version 308 (remplace la version 307)

Nom du produit: Couleurs de poudre de zinc E-COLL

(suite de la page 8)

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)		
Oral	LD50	>6.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4h	>10,2 ppm (rat)
CAS: 1330-20-7 xylène		
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	11 mg/m³ (rat)
CAS: 1314-13-2 oxyde de zinc		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)



Page: 10/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.04.2025 Révision: 03.04.2025

Numéro de version 308 (remplace la version 307)

Nom du produit: Couleurs de poudre de zinc E-COLL

(suite de la page 9)

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Très toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Très toxique pour organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau. Éliminer conformément aux réglementations officielles.

#### · Catalogue européen des déchets

08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

(suite page 11)



Page: 11/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.04.2025 Révision: 03.04.2025

Numéro de version 308 (remplace la version 307)

Nom du produit: Couleurs de poudre de zinc E-COLL

(suite de la page 10)

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1263

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (solvant

naphta aromatique léger (pétrole), XYLÈNES), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG PAINT (zinc powder -zinc dust (stabilized), Solvent

naphtha (petroleum), light arom.), MARINE

PÖLLUTÄNT

· IATA PAINT

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR





· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

· IMDG





• Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

·IATA



• Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

(suite page 12)



Page: 12/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 03.04.2025 Révision: 03.04.2025

Numéro de version 308 (remplace la version 307)

Nom du produit: Couleurs de poudre de zinc E-COLL

(suite de la page 11)

· 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour

l'environnement : zinc en poudre - poussières de zinc

(stabilisées)

· Marine Pollutant: Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler): · No EMS: Attention: Liquides inflammables.

F-E,S-E

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exceptées (EQ) Code: E1

> Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000

ml

· Catégorie de transport 3 D/E

· Code de restriction en tunnels

· IMDG

 Limited quantities (LQ) 5L

· Excepted quantities (EQ) Code: E1

> Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (solvant

naphta aromatique léger (pétrole), XYLÈNES), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 3, III

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS09



Page: 13/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.04.2025 Révision: 03.04.2025

Numéro de version 308 (remplace la version 307)

Nom du produit: Couleurs de poudre de zinc E-COLL

(suite de la page 12)

Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

oxyde de calcium

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

- · Évaluation de la sécurité chimique
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)



Page: 14/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 03.04.2025 Révision: 03.04.2025

Numéro de version 308 (remplace la version 307)

Nom du produit: Couleurs de poudre de zinc E-COLL

(suite de la page 13)

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

#### Scénarios d'exposition

Exposure scenario(s) of ingredients (if present) are available on request at: sdb@ede.de

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

 Contact: Head of Product Safety Department Date de la version précédente: 23.07.2024 · Numéro de la version précédente: 307

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

(suite page 15)



Page: 15/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 03.04.2025 Révision: 03.04.2025

Numéro de version 308 (remplace la version 307)

Nom du produit: Couleurs de poudre de zinc E-COLL

(suite de la page 14)
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente